Bus incendié de Sevran : acquittement pour les deux jeunes accusés !

24/10/2007 à 23h14

Les deux jeunes gens accusés d'avoir participé à l'incendie d'un bus à Sevran en 2005, dans lequel une femme handicapée avait été grièvement brûlée, ont été acquittés aujourd'hui par la cour d'assises des mineurs de Seine-Saint-Denis.

Des peines de 5 ans, dont un an avec sursis, et 7 ans de prison ferme avaient été requises contre les deux accusés, mineurs au moment des faits, et âgés aujourd'hui de 18 et presque 20 ans.

L'avocat général, Haffide Boulakras, avait estimé qu'ils avaient tous deux participé à l'embrasement du bus, selon une source judiciaire. Le procès se déroulait depuis lundi à publicité restreinte.

Le 2 novembre 2005, quelques jours après le début des violences urbaines dans les banlieues, une vingtaine de jeunes cagoulés avaient stoppé le véhicule près de la gare de Sevran-Beaudottes, l'avaient caillassé et finalement incendié, sans se rendre compte qu'une femme handicapée y était restée bloquée.

source